Image not found or type unknown

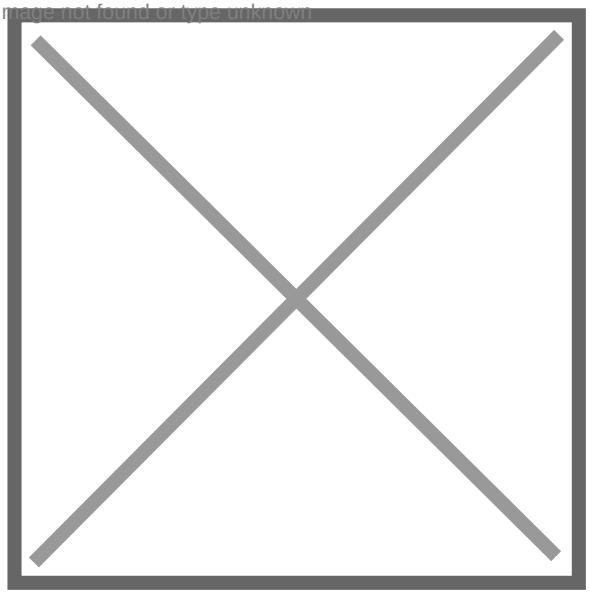

Fin de dépassement, début bande continue.

Par **zx12laser**, le **12/09/2011** à **13:52**

Bonjour,

j'essaie de faire court. Le 27/08011 j'arrive en Corse, content début de vacances, sortie commune d'Aléria je roule tranquille 90, suivi par file de voitures, tous cool. J'arrive derrière une voiture qui roule à environ 70 compte tenu de la rapidité à la rattraper. Je regarde devant, grande courbe à environ 3/400m, j'ai le temps de doubler. Cligno, je me lance suivi par 2 voitures. Arrivé à hauteur du précédent,celui ci accélère. Je ralentis et tente de me rabattre mais les véhicules suivants sont déjà à ma hauteur. Alors j'accélère plus fort et tente de dépasser, j'y arrive mais un peu tard et je mords la bande blanche avant la courbe. Et là, pétri de chance que je suis, un seul véhicule arrive en face .... Bleu, ce sont les gendarmes. Je continue ma route, tranquille 90. Entre 5 et 10 mn plus tard, j'aperçois dans mes rétros des feux bleus qui se rapprochent, prenant tous les risques, et qui arrivés derrière moi me font signe de me ranger. J'obtempère, et là, bon ben là, fin du tranquille. Je ne suis plus le père de famille cool qui débute ses vacances, mais l'assassin en puissance. Donc PV, je serai convoqué au tribunal de Bastia, parce que ce que j'ai fait est très grave, et qu'il y a près de 40 % d'accidents en plus en Corse, et que le préfet a décidé. J'essaie d'expliquer pourquoi j'étais sur le début de la bande blanche, mais ce n'est pas le pb de l'agent qui est là pour constater, et il a constaté que j'étais sur la bande blanche. Je le concède mais... Il n'y a pas de mais. JE SUIS COUPABLE. Je viens donc en 10 s de changer de statut. Je suis devenu délinquant. Outre le fait qu' être conducteur aujourd'hui est synonyme d'assassin en puissance, il est tout à fait insupportable de ne pouvoir être entendu devant des gens qui quoiqu'ils disent ont le pouvoir d'avoir raison. C'est intolérable. Je reconnais être passé sur la bande blanche, mais certainement pas de manière volontaire. Et si le gendarme avait bien voulu interroger mes suiveurs, il en aurait eu confirmation. Arrivé hier à mon domicile, m'attendait déjà depuis une semaine, l'arrêté du préfet me confisquant mon permis pour un mois. Tout ça en attendant la décision du tribunal qui devrait en rajouter une couche. Car bien sûr, moi à La Rochelle, et le tribunal à Bastia, on imagine bien le résultat. Que devient ma vie, comment je vais faire ?

Bien sûr qu'il faut des règles, nul ne le conteste, mais certainement aussi du bon sens... Que Faire ?

Par **mimi493**, le **12/09/2011** à **13:56**

Dans ce que vous décrivez, vous avez eu une conduite dangereuse et le pire c'est que vous ne le comprenez même pas

[citation]Je ralentis et tente de me rabattre mais les véhicules suivants sont déjà à ma hauteur. Alors j'accélère plus fort et tente de dépasser,[/citation] non, dans un tel cas, avec un virage en vue, on ralentit encore (on freine), pour se rabattre derrière les véhicules.

Donc au tribunal, tête basse, je regrette, j'ai fait une grosse erreur, je n'ai aucune excuse.

Par **zx12laser**, le **12/09/2011** à **13:58**

Bonjour,

ce que j'aurai sans doute fait si cela avait été possible compte tenu du contexte. Il est toujours facile hors contexte de mettre en avant un certain nombre de théories qui semblent toujours très justes ... mais hors contexte ou dans l'absolu si vous préférez..

Par **zx12laser**, le **12/09/2011** à **14:07**

et enfin une dernière question svp, à quelle distance d'une courbe, estimez vous raisonnable, qu'il ne faille plus tenter de doubler. En effet, sans cette notion qui vous permet de déclarer que j'ai eu une conduite dangereuse, peut être serait il nécessaire de faire réaliser des bandes continues plus avant de ces dites courbes. Il va de soi, cher(e) mimi493, que le libre arbitre laissé aux conducteurs que nous sommes devient de ce fait trop laxiste. Car effectivement j'ai jugé avoir le temps de doubler, mais visiblement pas vous. Alors surement je suis en tort, et ce simple fait démontre que tout le monde n'a pas la même perception des choses. Quid de celui qui a accéléré ???

Par **mimi493**, le **12/09/2011** à **14:27**

en dépassant un véhicule à 70 km/h, vous étiez au moins à 90 km/h (donc déjà en accélérant, vous étiez au dessus de la vitesse autorisée) et même plus.
A 90km/h, on met 16s à faire 400m, donc vous n'aviez pas le temps forcément de passer quand vous avez vu le problème en cours de dépassement.
C'était déjà limite de dépasser dans ces conditions (en route de montage, comme ça semble être le cas, on ne dépasse une personne qu'en sortie de courbe, en tout début d'une belle

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

ligne droite, surtout quand il roule déjà à une bonne vitesse (70km/h, c'est déjà bien)

Je suppose que vous êtes un urbain ? Quand on est urbain, on ne sait pas conduire en petite route, on ne sait pas faire les accélérations très rapides (déjà impossible en automatique, sauf à passer en manuel). C'est pour ça que les urbains sont dangereux sur les petites routes (et que ceux qui sont dans ces régions, sont une plaie en ville :))
Si la personne que vous dépassiez, a accéléré c'était pour vous obliger à vous rabattre derrière elle, car elle savait que vous alliez vous rabattre dangereusement devant elle, voire SUR elle en cas de véhicule arrivant en face d'un seul coup dans le virage.

Par **zx12laser**, le **12/09/2011** à **14:47**

Et bien que d'affirmations vous faites en si peu de mots. Qui a parlé de route de montagne?? qui a parlé de boite automatique ou autres données techniques liées à mon véhicule. Vous jugez déjà en affirmant des choses qui ne sont pas la réalité. Et voilà que pour finir vous parlez de mon habitat, urbain et de mes facultés à accélérer, sans savoir où je vis et quel est mon mode de vie. Vous venez pour moi de confirmer comment aujourd'hui fonctionnait les gens dits de "justice". Beaucoup d'a priori, beaucoup de théories, mais malheureusement assez peu de rapports avec les faits. Non je ne suis pas urbain, oui je conduis beaucoup et avec il est vrai des véhicules puissants. Sans doute encore une des raisons de mon insouciance au volant. Peut être même une raison qui fait de moi un assassin en puissance. Je pense qu'avec mon mode d'analyse, il serait temps que l'on mette tout de suite en prison, voire pire, les gens que l'on pourrait soupçonner de mauvaise conduite rien qu'en analysant leur type d'habitat et de véhicule. Juger les autres ... quel beau métier ....

Par **mimi493**, le **12/09/2011** à **14:56**

[citation]Car bien sur moi à La Rochelle[/citation] si,si, je sais où vous vivez.

Vous lisez ce que vous voulez bien lire, estimant que de toute façon, vous n'avez pas eu une conduite dangereuse et que vous êtes victime d'une injustice. Continuez, expliquez ça au juge, vous allez le sentir passer.

Je vous donne une donnée technique sur les distances (ce que vous êtes censé savoir) répondant à votre question sur le contexte mais comme vous avez la certitude de bien conduire (comme tous les gens conduisant dangereusement), vous faites l'impasse dessus.

Ensuite, je vous explique une généralité. Vous parlez de Corse, de virage, il y a de fortes chances que vous ayez été en petite route avec des virages (routes de montagne par extension, la notion de colline est peu usité par les urbains). Et le contexte que vous décrivez est typiquement la conduite des urbains (conduite en ville, en autoroute).

Par **zx12laser**, le **12/09/2011** à **15:07**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Faisons court si vous le voulez bien, je ne remets pas en cause vos théories. Je mets juste le doigt sur la façon que vous avez de certifier un certain nombre de choses qui, si elles ne concernaient que le prix du pain, ne serait pas graves, mais en l'occurence elles participent de la vie de personnes. Hors si j'abonde dans le sens de plus de sécurité etc, etc ... je ne peux être daccord avec la façon que vous avez d'incriminer à priori toutes les personnes qui se trouvent mêlées de près ou de loin à une affaire concernant une affaire de conduite. La conduite n'est pas un acte exact réglé au milimètre. Je ne doute pas que les gens de justice et de police ne fassent jamais d'erreur, mais pour nous pauvres manants, je vous prie de croire que nous essayons à notre humble niveau, de ne pas en faire. Mais nous ne sommes pas parfaits. Aussi c'est avec résignation que j'accepte le couperet, en vous remerciant toute fois de l'avis que vous avez bien voulu me donner.

Par **Tisuisse**, le **12/09/2011** à **15:39**

Bonjour zx12laser,

Dans votre message d'origine, vous demandez ce que vous pouvez faire. Voilà la réponse : avec votre arrêté de suspension administrative qui vous a été adressé par le préfet de la Haute Corse, vous vous rendez à votre préfecture ou sous-préfecture et vous restituez votre permis. Dans 1 mois, si vous n'avez toujours pas reçu le jugement du tribunal de Bastia vous condamnant à une suspension judiciaire supérieure à 1 mois ou si la suspension judiciaire est de 1 mois, vous pourrez demander à récupérer votre permis.
Les 2 suspensions, l'administrative et la judiciaire, ne s'ajoutent pas, elles se confondent. A mon humble avis, vous ne serez pas convoqué au tribunal de Bastia mais vous recevrez certainement une ordonnance pénale et vous aurez 30 jours pour faire "opposition" à cette ordonnance et demander à passer devant le juge. Personnellement, je vous déconseille fortement de faire opposition à l'ordonnance pénale car celle-ci est toujours bien moins sévère qu'un jugement. Dans votre cas, vous encourrez :
- une amende de 4e classe maxi (rarement prononcé) de 750,00 €
- une suspension du permis maxi (rarement prononcé) de 3 ans
- puis un retrait de 3 points.

Par **mimi493**, le **12/09/2011** à **15:44**

[citation]Personnellement, je vous déconseille fortement de faire opposition à l'ordonnance pénale[/citation] surtout quand on a aucune justification à produire, le juge n'appréciera pas du tout.

Par **zx12laser**, le **12/09/2011** à **17:29**

merci Tisuisse cela répond parfaitement à ma question

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés